



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC
N° 2026/50**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 011-211103015-20260910-DEL202650-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 3 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Lorie PEYROT, Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA, Sébastien CAZEAUX à Yves FABRE, Evelyne GABORIT à Christine PÉANY.

ABSENTS : Thierry SIRE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Dispositif d'interprétation du Canal du Midi – Dépôt de dossier de subvention auprès du GAL du Pays Carcassonnais.

Madame le Maire présente l'étude du schéma d'interprétation du Canal du Midi menée par VNF et la coopération INTERGAL, dont le Pays Carcassonnais. Le projet consiste à la valorisation des sites du Canal, dont deux situés sur la commune de Puichéric (le Pont en pierre et l'écluse de l'Aiguille) par l'élaboration muséographique, scénographique et graphique des sites d'interprétation et du marqueur identitaire du Canal du Midi. Plus concrètement, il est prévu d'installer sur ces deux sites bancs, dispositifs d'interprétation et sculpture en marbre.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de financement auprès du GAL du Pays Carcassonnais pour la réalisation concrète de long du Canal du Midi des préconisations de ladite étude.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** l'étude du schéma d'interprétation du Canal du Midi telle que présenter et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du GAL du Pays Carcassonnais.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 14 septembre 2026.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le



ID : 011-211103015-20260910-DEL202650-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.